



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24

Collectif : Elimination Rapide de l'Amiante
Défense des Exposés aux Risques
16bis, impasse du moulin de Canselade
24100 BERGERAC
tél : 06 88 46 55 33
cerader24@wanadoo.fr

REUNION PUBLIQUE DU 3 MAI 2018 A l'initiative du « collectif éradication amiante 24 »

Plus de 120 personnes ont assisté à cette réunion publique organisée par *le « collectif éradication amiante 24 » créé le 6 mars 2018* pour obtenir l'installation d'une unité pilote de destruction de l'amiante par procédé chimique (trempage dans de l'acide nitrique) sur les terrains de la poudrerie de BERGERAC qui répondent aux caractéristiques indispensables pour une telle réalisation. La phase industrielle pouvant suivre (délais environ 2 ans)....

Ultérieurement, les résidus de cette destruction physique de l'amiante pourront donner lieu à réutilisation industrielle ce qui est encore plus intéressant.

La présentation de ce projet a été faite par les chercheurs de l'université de MONTPELLIER et par la SOMEZ qui est l'entreprise travaillant à l'aspect industriel du projet lors d'une réunion tenue le 17 avril au matin à BERGERAC en présence, avec le CERADER 24, de tous les acteurs politiques, économiques et des services de l'état (Mme la sous-préfète de BERGERAC était présente). Tous ont soutenu le projet ... abordant même la question du financement !

Mr CAMBON, chercheur à l'université de MONTPELLIER a tenu à saluer notre engagement et nos efforts dans un message lu aux participants.

Seuls manquaient les directeurs de MANUCO et EURENCO qui devaient recevoir les responsables du projet et le CERADER l'après-midi. En fait, seul le directeur de MANUCO a reçu la délégation. Ainsi, nous avons pu savoir que :

- les espaces nécessaires étaient existants dans la poudrerie
- que le classement SEVESO confortait la démarche
- que les produits, acides et autres, étaient sur place
- que les compétences des personnels étaient une garantie supplémentaire
- seule manquait l'accord d'EURENCO pour que l'entreprise commence à travailler

Une proposition de pétition émanant du collectif a été soumise à l'assemblée et adoptée à l'unanimité ... objectif : la remettre prochainement au directeur d'EURENCO ! Les participants, après avoir signé, ont emmené des feuilles de pétition pour relayer la proposition.

Les débats ont duré jusque plus de 20h15 et le pot de l'amitié a suivi qui a permis de poursuivre les discussions. De tout cela il est ressorti que :

- l'amiante devait disparaître le plus vite possible pour préserver la santé publique : l'humain d'abord
- cet investissement revitaliserait le site de la poudrerie et un « bassin d'emploi fragilisé »
- la réutilisation des résidus pourrait entraîner l'arrivée d'autres industries
- le réseau ferré serait renforcé par le transport des produits amiantés. Sécurité d'abord !
- l'environnement serait bénéficiaire de cette neutralisation de l'amiante
- ce serait un plus pour l'économie régionale

- cela répondrait aux injonctions de l'Europe interdisant l'enfouissement de ce poison.
- les investissements (on parle de 50 milliards d'euros) seraient compensés dans le temps par les économies sociales de santé (péréquation) dont les gouvernements ne veulent pas entendre parler !

A également été exposé la proposition de création d'un pôle public d'éradication de l'amiante porté par la CAVAM qui limiterait l'arrivée des entreprises ayant fait fortune sur l'utilisation de l'amiante avant 1997. Eternit étant sur les rangs par exemple.



La réunion vient de commencer sans attendre les derniers arrivants, l'ordre du jour étant assez chargé.

R. VINCENT intervenant dans le débat interpelle l'assistance notamment sur le point suivant : Qui peut croire qu'une seule personne puisse décider de l'entrée de la SOMEZ dans la poudrerie ? Personne !



De gauche à droite : un responsable cheminots CGT (gréviste)
 le secrétaire départemental du PCF, l'animateur, **J. M SEGUREL** qui sera le **1^{er} intervenant**, l'ancien délégué syndical central CGT d'Eurengo et le secrétaire de l'U.L. CGT de BERGERAC